

**Syndicat Intercommunal  
du Service Public de l'Eau  
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
du 25 octobre 2022**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le vingt-cinq octobre deux-mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

**Date de la convocation :** 10 octobre 2022

**Date de l'affichage :** 10 octobre 2022

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres présents :** 16

**Etaient présents :** PASCAL Florent, TOUREL Jean-Luc, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, DOLADILLE Monique, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert

**Etaient excusés :** PRADIER Éric, AUBERT Julien, FAUCUIT Georges (pouvoir à Jean-Marc MICHEL)

**Participaient à la réunion :** Hervé DEWEZ RICHON, Anthony VAÏSSET

Secrétaire de séance : Jean-Claude MERCIER

**Objet : Marché de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur de Gravières-  
Lot 1 canalisation – modification n°1 au marché  
CS202210002**

Le Président informe l'assemblée que la modification de marché a pour objet la prolongation du délai et l'augmentation du montant des travaux de la Tranche Ferme pour permettre l'exécution de prestations supplémentaires liées à l'objet du marché.

- 1/ Conduite de distribution parallèle supprimée entre les Armas Bas et le chemin du Lavoir.
- 2/ Dévoiement de la conduite des sources entre Les Armas bas et Terre Rouge
- 3/ Suppression des conduites de distribution raccordées sur le futur réseau de transfert
- 4 / Ajout de 2 ventouses sur le réseau de distribution de Gravières
- 5/ Adaptations du planning, prolongation du délai d'exécution

Mr MICHEL demande à Mr VAÏSSET, responsable opérationnel d'exploitation de détailler ces points :

- 1/ Conduite de distribution parallèle supprimée entre les Armas Bas et le chemin du Lavoir.

Dans le but de simplifier l'exploitation des réseaux, le maître d'ouvrage décide de poser une seule canalisation de distribution entre le regard de comptage des Armas Bas et le croisement de la route du Lavoir.

La conduite neuve prévue au marché en F 100 est renforcée en F 125 sur environ 170 ml pour permettre l'alimentation de la distribution des Vans (té et vannes 125). Le point de comptage existant est déplacé au niveau du raccordement sur l'existant : création d'un regard et pièces de réduction 125/80 pour la pose d'un compteur de sectorisation DN 80 (compteur et télé relève non compris). Plus-value 4 300 €HT

- 2/ Dévoiement de la conduite des sources entre Les Armas bas et Terre Rouge

Après sondages, la conduite des sources entre Les Armas Bas et Terre Rouge passe en terrains privés, sous un mur de clôture, ce qui n'est pas acceptable en terme d'exploitation.

Le dévoiement du réseau est décidé sous domaine public sur 220 ml en Fonte 100 y compris la reprise de 5 branchements. Plus-value 44 580 € HT

3/ Suppression des conduites de distribution raccordées sur le futur réseau de transfert. Suite à la coupure d'eau réalisée pour les travaux dans le réservoir de Terre Rouge, il s'avère que trois antennes et un poteau incendie (PI) sont alimentés par le réseau des sources et non par le réseau de distribution de Terre Rouge. La Régie d'exploitation s'est assuré que la modification de l'alimentation des antennes et du PI n'aurait pas d'impact significatif sur le service.

Les travaux de basculement des antennes et du PI sur le réseau de distribution comprennent les tés, vannes, croisements de réseaux, etc. :

- chemin du Serre : raccordement de l'antenne DN 80
- chemin de Terre Rouge : raccordement de l'antenne DN 100
- chemin de la Tour : raccordement de l'antenne DN 60
- raccordement du poteau incendie DN 100

Plus-Value 16 060 € HT

4 / Ajout de 2 ventouses sur le réseau de distribution de Gravières

Une ventouse située en domaine privé est déplacée sous domaine public chemin des Claparèdes du Barret (création de regard, fourniture et pose de la ventouse).

Une seconde ventouse est renouvelée pour assurer le bon fonctionnement du réseau au point haut de Fabrèges (fourniture et pose de la ventouse dans le regard existant). Plus-Value 3 610 € HT

5/ Adaptations du planning, prolongation du délai d'exécution

L'organisation générale du chantier est adaptée suite à la réunion de préparation : les tranches de travaux seront réalisées successivement principalement pour raison budgétaire. Le planning doit également prendre en compte la coordination avec les travaux d'enfouissement de réseaux dans le chemin des Armas Haut (Les Vans) sous la maîtrise d'ouvrage du SDE 07.

La période touristique estivale appelle une seconde modification de l'enchaînement logique du chantier : les secteurs concentrant des gîtes et un camping sont reportés à mi-septembre (quartiers Fabrèges et le Pradal). Le délai d'exécution est également impacté du fait de la multiplication des interventions (raccordements provisoires, déplacements des postes de travail).

En outre, le délai d'exécution est prolongé en raison des difficultés d'exécution des terrassements dans le rocher.

#### Montant de la modification du marché :

Le montant de la modification n° 1 du marché s'élève à 68 549,00 € HT. Ceci correspond à une modification d'environ 3,75 %.

#### Prolongation du délai d'exécution

Étant donné les travaux supplémentaires le délai est prolongé.

- Le délai d'exécution initial de la tranche ferme est de 32 semaines.
- Le délai de réalisation des travaux supplémentaires est de 4 semaines.
- Le délai supplémentaire induit par les adaptations du planning d'exécution et par les difficultés d'exécution est de 10 semaines
- Le délai d'exécution de la tranche ferme est porté à 46 semaines.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'avenant tel que présenté par le Président, autorise le Président à signer tous documents se rapportant à celui-ci.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,

Le Président,

Jean-Marc MICHEL.

